

COMMUNE DE MIELAN
GERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le 10 avril à 21 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Jean-Loup ARENOU,
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2017

PRESENTS : MM : ARROUY, BORJON-PIRON, CARRERE, DUROZOI, GARCIA, HAWORTH-STAINES, LURDE, PERES, POMMIER.

ABSENTS EXCUSES : Mme FOUCLET-POMMIER (a donné procuration à M. POMMIER), M. FRANCISCO (a donné procuration à M. LURDE), M. LARANE (a donné procuration à M. ARENOU), Mme LOURTIES, Mme PELLETIER (a donné procuration à Mme PERES).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ARROUY

OBJET : Débat d'orientation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune (complément)

Vu la délibération du 20 juin 2016.

Monsieur le Maire rappelle le débat sur le sujet qui a eu lieu à l'occasion de la séance du Conseil Municipal en date du 20 juin 2016.

Il indique qu'un projet d'ordre touristique est susceptible de voir le jour dans le secteur du camping et base de loisirs du Lac de Miélan étendant le secteur d'activités à vocation de tourisme et de loisirs au sud du secteur primitivement retenu.

Les orientations de la Commune en termes d'aménagement et le développement durables restant identiques au débat primitif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents confirme qu'un débat (complétif) a bien été organisé au sein de l'assemblée municipale lors de la présente séance à propos du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la Commune conformément à l'article L 153-12 du Code de l'urbanisme.

MIELAN le 12 avril 2017.

Le Maire,
Jean-Loup ARENOU.

Rendu public & transmis à la
S/Préfecture de MIRANDE
Le 12 avril 2017.

